

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 75 (1987)

Heft: [1]

Artikel: L'OFRA a dix ans

Autor: mm

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278170>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

HORLOGERIE ET TRAVAILLEUSES

La Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH) et l'entreprise ETA avaient mis au point un accord qualifié de révolutionnaire. Pour permettre aux usines ETA à Marin, qui fabriquent des puces électroniques, de tourner 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, syndicat et patrons avaient imaginé de créer des équipes spéciales, composées de volontaires, et ne travaillant que le week-end : 30 heures réparties sur trois jours (du vendredi au dimanche ou du samedi au lundi), pour un salaire complet de 41 heures.

L'Ofiamt n'a pas voulu de ce nouveau modèle, brandissant la loi sur le travail, qui prévoit un minimum de 26 dimanches de congé par année, 13 dans des circonstances particulières.

La FTMH, qui voulait avec cet accord « barrer la route à la flexibilité sauvage » et compenser en temps et non en argent les inconvénients du travail en équipes, n'est pas contente. La décision de l'Ofiamt est d'autant moins compréhensible qu'il a déjà accordé des autorisations, limitées dans le temps, pour du travail continu, avec des équipes travaillant un dimanche sur deux et des horaires fluctuant entre 36 et 48 heures hebdomadaires, déclarait la FTMH dans un communiqué.

Le syndicat et ETA s'efforcent maintenant de trouver une solution dans les limites imposées par la loi. Au premier abord, les travailleuses ne sont pas touchées par cet accord : il maintient l'interdiction d'occuper des femmes dans les équipes de nuit, travailleurs et travailleuses ne pourraient pas non plus être contraint(e)s à travailler le dimanche, puisqu'il y aurait des équipes de volontaires. A écouter Francesca Hauswirth, secrétaire de la FTMH, une chose est claire : les femmes pourraient mettre leur syndicat dans l'embarras, si elles s'annoncent volontaires pour travailler le week-end.

Nous ne le souhaiterions pas, déclare Mme Hauswirth. L'accord prévoit d'ailleurs que les « travailleurs occupés dans les équipes spécifiques du week-end ne doivent pas être en principe des parents d'enfants en âge de scolarité ».

Le Tribunal fédéral a confirmé récemment l'interdiction d'employer des femmes le dimanche dans l'industrie textile, rappelle M. Tschumi, nous aimerions rester dans la légalité. Pour les femmes, la situation n'est jamais la même, reconnaît Mme Hauswirth : des mères célibataires pourraient être attirées par un travail uniquement le week-end, car il est plus facile pour elles de faire garder leurs enfants. Mais ce serait terrible pour leurs contacts sociaux. Je tenterais de les en dissuader... — (cco)

DEMOGRAPHIE ET CULTURE

Un groupe de travail qui poursuit des recherches sur la famille à l'Université de Constance a publié récemment des chiffres intéressants sur la relation dans le temps entre le mariage et la naissance du premier enfant chez des couples étrangers en Suisse : italiens, espagnols et turcs.

En résumé :

- la grande majorité des mères ont entre 20 et 29 ans à la naissance du premier enfant ; un quart des Suissesses ont toutefois 30 ans ou plus, un tiers des Turques moins de 20 ans
- dans toutes les nationalités, on trouve chez les femmes d'âge moyen (30-34 ans) la même relation entre la durée du mariage et la naissance du premier enfant, avec cependant pour les Suissesses un nombre particulièrement élevé de femmes enceintes au moment du mariage

- les mères « âgées » sont extrêmement rares parmi les Turques, mais relativement nombreuses chez les Espagnoles, qui n'ont pu tout de suite suivre leur mari en Suisse
- les mariages italo-suisses se rapprochent davantage du schéma suisse que de l'italien
- chez les couples suisses, la proportion des enfants nés dans les cinq premiers mois du mariage est particulièrement élevée pour les mères de moins de 30 ans, diminue pour celles entre 30 et 34 ans, et remonte pour les femmes de plus de 34 ans
- en 1979, la proportion des enfants nés de couples suisses pendant les cinq premiers mois du mariage était de 23,7 %, en 1982 de 26,9 %, en 1984 de 28,2 % ; la même évolution se constate dans les couples italo-suisses, mais non chez les Espagnols ou Turcs. — (pbs)

L'OFRA A DIX ANS

Pour marquer ses 10 ans d'existence, l'OFRA (Organization für die Sache der Frauen ou Organisation pour la cause des femmes) a publié une brochure en allemand rappelant les principaux objectifs qu'elle poursuit.

Issue des mouvements politiques de gauche, l'OFRA se veut une organisation féministe autonome à laquelle 19 sections cantonales sont actuellement rattachées.

Elle milite activement pour une réelle égalité des chances entre hommes et femmes sur le plan des faits et des mentalités.

La protection de la maternité, les nouvelles techniques de reproduction, la dépenalisation de l'avortement, l'interdiction du travail de nuit pour hommes et

femmes, le soutien à l'initiative « Pour une Suisse sans armée » sont quelques-uns des domaines principaux où l'OFRA est concrètement engagée. D'autres thèmes tels que le chômage, l'informatique, la violence, les femmes du tiers monde sont abordés au cours de week-ends de réflexion, de manifestations régionales ou dans ses différents journaux, c'est-à-dire « Emanzipation » en Suisse alémanique, « Donnavanti » au Tessin et « A tire d'elles » en Suisse romande.

A noter enfin que la nouvelle secrétaire nationale du mouvement est Mme Barbara Speck. Son adresse : OFRA Suisse, Lindenberg 23, 4058 Bâle. Tél. (061) 32 55 53, de 10 h à 12 h, du lundi au vendredi. — (mm)

LA VILLA CASSANDRE

Un nouveau lieu de rencontre et de formation pour les femmes est né à Damvant, dans le Jura : la villa Cassandre*, gérée par un collectif de 13 femmes suisses alémaniques, désireuses d'en faire une maison vivante et ouverte à toutes les femmes. Egalement conçue comme maison de vacances pour les femmes avec ou sans leurs enfants, la villa Cassandre vient d'être achetée et est encore en pleine transformation : agrandissement, aménagement et mise sur pied du programme. Pour l'heure, ce sont trois femmes du collectif qui y travaillent bénévolement. Toute aide pour la transformation de la maison, financière ou autre, rendra d'autant plus rapide l'ouverture officielle, dont les animatrices espèrent

qu'elle pourra avoir lieu pendant ce semestre. Bonne chance à la villa Cassandre ! — (mc)

*Les Borne, 2914 Damvant. Tél. (066) 76 61 85. CCP : 40-30228-7 Bâle.

MERCI A JUDITH STAMM

L'Association suisse pour les Droits de la femme (ADF) regrette que le PDC n'ait pas su véritablement emboîter le chemin de l'« Horizon 2000 » en saisissant la chance de désigner une femme lors de la double élection au Conseil fédéral. En revanche, l'ADF remercie Judith Stamm de sa détermination et de son courage à s'exposer et à maintenir de ce fait, la volonté d'obtenir plus de femmes à l'exécutif. (Communiqué)